

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 11 décembre 2024  
Date d'affichage 11 décembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20241220-CM2410-DEL3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

***Nombre de conseillers***

en exercice 29  
présents 17 + 12 procurations  
votants 29

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE**

**Le DIX SEPT DECEMBRE** à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** :

M. Gerard GUESNE	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Nicolas CHABLE	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
Mme Delphine LETESSIER	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Christophe BISI)
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
M. Lionel COURTEMANCHE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Mme Marie Hélène TROUILLOT)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Christophe BISI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

**CESSION D'UNE PARCELLE**  
**SNCF GARES & CONNEXIONS**

Le Conseil municipal ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21, L.2241-1 ;  
**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques notamment l'article L.1311-1 ;  
**Vu** la convention signée en 2022 entre l'État, la Région des Pays de la Loire, la SNCF GARES & CONNEXIONS, et la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, dans le cadre du programme d'accessibilité de la gare ;

**Vu** l'avis émis par la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) en date du 6 novembre 2024, estimant la valeur vénale de la parcelle concernée à 31 € le m<sup>2</sup> avec une marge d'appréciation de 10 %;

**Vu** le projet de plan de division établi par le cabinet QUARTA, ainsi que le document d'arpentage n° 1680 V, vérifié et numéroté par le service du cadastre en date du 5 décembre 2024 ;

**Vu** la délibération du 26 juin 2024 portant la signature d'une convention d'occupation temporaire entre la Ville et la SNCF GARES & CONNEXIONS ;

**Vu** le rapport du maire ;

**Considérant** la nécessité d'améliorer l'accessibilité des infrastructures ferroviaires, notamment pour les personnes à mobilité réduite, conformément aux engagements pris dans la convention précitée ;

**Considérant** la mise en place prochaine d'un ascenseur facilitant l'accès aux quais et répondant aux besoins des voyageurs, afin de garantir une meilleure accessibilité à la gare de La Ferté-Bernard ;

**Considérant** l'approbation du Conseil municipal lors de sa séance du 26 juin 2024, du projet de convention d'occupation temporaire assortie d'une cession avec la SNCF GARES & CONNEXIONS, portant sur une parcelle de 75 m<sup>2</sup> située à l'ouest de la gare de La Ferté-Bernard, dans le cadre de la réalisation de ce projet ;

**Considérant** l'importance de finaliser la cession de ladite parcelle avant le début des travaux de gros œuvre, prévu pour janvier 2025, afin d'assurer le bon déroulement des opérations d'installation de l'ascenseur ;

**Considérant** que le prix de vente proposé pour la cession de la parcelle est fixé à 31 € par m<sup>2</sup>, soit un total de 2 325 € pour une surface de 75 m<sup>2</sup>, conformément à l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'État ;

**Considérant** la proposition de la SNCF GARES & CONNEXIONS de confier la rédaction de l'acte notarié à Maître BAGET, notaire à Nantes, ainsi que leur engagement à prendre en charge les frais notariaux ;

**Considérant** l'engagement de la Ville à assurer l'entretien des espaces verts autour de cette emprise foncière dans le cadre de ce projet ;

Après avoir délibéré ;

- **APPROUVE** la cession de la parcelle de 75 m<sup>2</sup> située à l'ouest de la gare de La Ferté-Bernard pour faciliter l'installation d'un ascenseur à la SNCF GARES & CONNEXION.
- **VALIDE** le plan de division et le document d'arpentage n°1680V.
- **ASSURE** que la cession de la parcelle sera finalisée avant le début des travaux de gros œuvre afin d'assurer le bon déroulement des opérations.
- **VALIDE** le prix de vente à 2 325 € et conformément à la réglementation fiscale en vigueur.
- **APPROUVE** la rédaction de l'acte notarial par Maître BAGET, notaire à Nantes aux frais de la SNCF GARES & CONNEXIONS.
- **APPROUVE** la prise en charge par les services de la Ville de l'entretien des espaces verts autour de cette emprise foncière, dans le cadre du projet d'amélioration de l'accessibilité des infrastructures ferroviaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Christophe BISI

Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU

*Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée*